

Vienne

## VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

# Transports en commun : tout ce qui va changer

Clémence LENA



*Le réseau sera composé de huit lignes régulières de bus. Photo Le DL /Georges AUBRY*

**Les élus du conseil communautaire ont validé, mardi soir, la nouvelle délégation de service public transports et mobilités. Elle fixe la politique de transports en commun de 2022 à 2026. Avec de nombreux changements.**

C'est un document important qui a été présenté et validé, ce mardi 9 novembre, en conseil communautaire. Un document qui annonce plusieurs changements notables dans la politique de transports en commun de Vienne Condrieu Agglomération.

Suite à la fusion entre les intercommunalités de Vienne et Condrieu, les élus souhaitent harmoniser leur action au sein d'une [nouvelle délégation de service public](#) (DSP). Après deux ans de travail, l'Agglo a retenu la proposition de Vienne mobilités pour un coût global de 9,8 millions d'euros par an.

« L'offre de base était moins élevée que le coût actuel et nous avons choisi de réinjecter le montant restant dans des prestations supplémentaires », indique Thierry Kovacs, le président de l'Agglo. La DSP répond à [plusieurs objectifs](#), détaillés par Nicolas Hyvernât, vice-président en charge des transports : « Le principe de base, c'est de simplifier et donner une meilleure lisibilité du réseau aux usagers : donc à chaque arrêt,

il y aura désormais une seule ligne correspondant à un itinéraire. » Voici les grandes nouveautés en détail.

## • Huit lignes régulières de bus

C'est la grande nouveauté qui sera mise en place en septembre 2022. Le réseau sera composé de huit lignes régulières de bus. Deux seront totalement nouvelles : la ligne 5 entre la zone commerciale de Chasse Sud et Givors et la ligne 4 entre la rive gauche et la rive droite du Rhône qui desservira la clinique Trenal. Les zones économiques (commerciales, d'activités) seront également mieux desservies. Autre fait notable, la ligne 7 permettra la desserte du secteur de Bérardier à Jardin, « ce qui était une demande forte des habitants du secteur ». À noter que l'offre sera identique durant les petites vacances scolaires. Les lignes scolaires, elles, seront maintenues aux horaires actuels (8 h, 9 h, 16 h, 17 h et 18 h).

## • La navette L'Va

Le transport à la demande, mal connu, va changer de nom et devenir la navette L'Va. « Elle permettra, à partir de quatre zones déterminées (rive gauche nord, rive gauche sud, rive droite Rhône, rive droite Gier), des liaisons vers les pôles générateurs de déplacements de chaque zone : les gares et pôles d'échanges, les commerces et les marchés, les zones d'activités et les établissements de santé, explique Thierry Kovacs. C'est un vrai changement, car à l'heure actuelle, le transport à la demande ne permet de se rendre qu'à la gare. »

## • Une nouvelle offre de covoiturage

La DSP comporte une offre de covoiturage avec la société Klaxit. « Elle offrira une indemnisation financière du conducteur sur les 30 premiers kilomètres (dans une limite de 3 € par trajet et par passager). Le trajet sera gratuit pour le ou les passagers », souligne Thierry Kovacs.

## • La gratuité lors des pics de pollution

C'était notamment [une demande du maire de Chasse-sur-Rhône](#), Christophe Bouvier. Et il a été entendu. Lors des pics de pollution, les propriétaires de véhicules ayant interdiction de circuler pourront prendre les bus du réseau gratuitement.

## • Un parc-relais abonnés

Les habitants du sud de l'agglomération qui travaillent dans le centre-ville de Vienne vont pouvoir bénéficier d'un abonnement au parc-relais situé au stade Etcheberry. Le coût : 14 €. Le site sera desservi par la ligne 2 de 5 h 30 à 21 h 45, avec un cadencement de 15 minutes aux heures de pointe. Elle permettra de se rendre à la gare de Vienne et à l'hôpital.

## • Le calendrier

- ▶ À partir du 25 avril 2022 : lancement du nouveau service de navette L'Va et de l'offre de covoiturage Klaxit.
- ▶ À partir de septembre 2022 : mise en place du nouveau réseau avec les nouvelles lignes régulières et scolaires, le parc-relais abonnés, la gratuité lors des pics de pollution...
- ▶ Cette nouvelle délégation de service public sera effective jusqu'au 31 août 2028.

